

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE  
Direction des affaires maritimes

**Arrêté du 5 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2013 portant organisation et nomination du jury de validation des acquis de l'expérience pour la délivrance du diplôme d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande pour l'année 2013**

NOR : TRAT1327325A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 2003-169 du 28 février 2003 portant création du brevet d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2003 relatif à la formation et à la délivrance du brevet d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2013 portant organisation et nomination du jury de validation des acquis de l'expérience pour la délivrance du diplôme d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande pour l'année 2013 ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le dernier tiret de l'article 2 de l'arrêté du 24 octobre 2013 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« – représentant du chef du bureau de l'emploi et de la formation maritimes : Mme Magnier. »

Article 2

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 5 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des gens de mer  
et de l'enseignement maritime,*

Y. BÉCOUARN